



# L'économie sociale et solidaire :

des entreprises, moteurs d'une économie régionale, durable et inclusive

JANVIER 2026

SYNTÈSE

## Contexte

**L'**Economie Sociale et Solidaire (ESS) se distingue à la fois par la nature juridique de ses entreprises, et par son mode d'entreprendre de solidarité et d'utilité sociale réparti dans tous les champs de l'activité humaine.

L'ESS, c'est « un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale », auxquelles se sont ajoutées depuis 2014 certaines entreprises commerciales à finalité sociale dites « entreprises à mission » et reconnues par un agrément ministériel.

Sur le plan économique, l'ESS représente en région, 337 024 emplois et 27 151 employeurs, soit 11% de l'emploi dans l'ensemble de l'économie régionale et 14% de l'emploi dans le secteur privé<sup>1</sup>.

Nous nous trouvons à un moment charnière où les orientations futures des pouvoirs publics en matière de soutien à l'économie sociale et solidaire restent à définir.

Aujourd'hui, l'ESS doit faire face en France au manque de financements ainsi qu'à l'appauvrissement de certains dispositifs d'accompagnement comme le « Dispositif Local d'Accompagnement ».

## Objectif

**L'**objectif de cette contribution est double. D'une part, mettre en lumière le rôle majeur que jouent les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire dans la vitalité de l'économie régionale. D'autre part, analyser les particularités, les apports spécifiques, les freins, particulièrement en matière de financement et d'accompagnement, et les enjeux des structures de ce secteur.

## Enjeux

**L'**Économie Sociale et Solidaire regroupe une grande diversité d'entreprises, tant par leurs formes juridiques que par les thématiques qu'elles abordent.

Certaines composantes de l'ESS sont aujourd'hui confrontées à une baisse significative des soutiens financiers et de l'accompagnement institutionnel. Elles souffrent également d'un manque de visibilité, de reconnaissance et d'une faible sensibilisation de la population à ses principes et enjeux. L'ensemble de ces facteurs freine l'implication citoyenne et limite le développement de l'ESS.

## Questions

ESS : Des entreprises, moteurs d'une économie régionale durable et inclusive ?

## Démarche

Cette contribution est le fruit des travaux et auditions menés par le Groupe de Travail B.

Elle débouche sur quelques préconisations visant à la fois à consolider l'accompagnement des entreprises de l'ESS, à améliorer leur performance et à assurer la pérennité de ce mode d'entreprendre.

<sup>1</sup> CRESS Auvergne-Rhône-Alpes – Rapport d'activité 2024.





## Les préconisations du CESER



### ► Préconisation 1 Organiser la Conférence Régionale de l'ESS

La co-organisation par la Région et l'Etat de la conférence régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, au moins tous les deux ans, constitue une obligation prévue par l'article 8 de la loi de 2014 relative à l'ESS. Après s'être tenue pour la dernière fois en octobre 2023, cette conférence devait avoir lieu au plus tard en 2025, sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Faute d'organisation à ce jour, le CESER recommande que cette conférence soit programmée en 2026. En s'inspirant des travaux du CESER, elle pourrait contribuer à l'élaboration d'une véritable stratégie régionale de développement de l'ESS en y intégrant notamment la thématique de la coopération intra-ESS et en dehors.



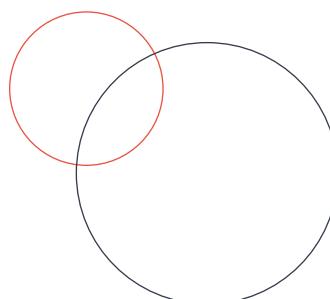
### ► Préconisation 3 Faciliter l'accès des structures de l'ESS à la commande publique

A l'instar de l'ensemble des PME, il est essentiel de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. Le CESER préconise donc de faciliter l'accès des structures de l'ESS à l'achat public. Cela pourrait se faire notamment en activant le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) qui détermine les objectifs de politique d'achat de biens et de services comportant des éléments à caractère social, énergétique et environnemental et contribue à la promotion d'une économie circulaire. Cette initiative permettrait d'une part de montrer que les structures de l'ESS font pleinement partie de l'économie, et d'autre part de permettre leur financement par un autre biais.



### ► Préconisation 2 Favoriser la coopération au niveau local

Afin de réduire le cloisonnement qui persiste encore, le CESER recommande de favoriser la création d'espaces de coopération entre les entreprises de l'ESS et les autres acteurs économiques régionaux. Il est en effet plus simple et plus pertinent d'organiser cette coopération à l'échelle territoriale, l'ESS ayant pour vocation d'être au plus proche des territoires. Il apparaît donc naturel de s'appuyer sur les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), dont c'est précisément la vocation.





4

► Préconisation 4

**Mettre en place une politique régionale ambitieuse pour le secteur du Soin et du prendre soin « care »**

Le champ de l'aide aux personnes, sanitaire, social ou médico-social, qu'il relève de la mutualité ou du secteur associatif, traverse des difficultés majeures marquées en particulier par une crise de l'attractivité des métiers concernés. Le CESER préconise que les formations aux métiers du « care » fassent l'objet d'une politique régionale ambitieuse, dans le cadre d'un schéma régional renouvelé, d'un soutien à l'apprentissage et d'une rationalisation des opérateurs de formation. En effet, ce secteur en tension offre des emplois durables, notamment dans les territoires ruraux, permet le maintien de services publics et favorise le commerce de proximité.



6

► Préconisation 6

**Déployer un parcours ciblant les primo-bénévoles pour l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi**

Le groupe de travail a souligné l'importance du bénévolat pour la vitalité des associations et, plus largement, pour le maintien du lien social. Dans cette perspective, le CESER recommande de mettre en place des parcours spécifiques à destination des « primo-bénévoles ». L'objectif est de capitaliser sur l'engagement citoyen comme un moyen de construction personnelle et d'inclusion professionnelle.

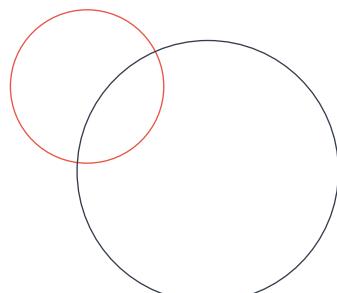


5

► Préconisation 5

**Créer un dispositif de veille et d'appui aux structures de l'ESS**

En constatant l'ampleur des difficultés rencontrées par les structures de l'ESS, et notamment les associations, le CESER préconise la mise en place d'un dispositif de veille et d'appui aux entreprises de ce secteur. Ce dispositif, géré par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, pourrait consister en un accompagnement individuel mais aussi en un accompagnement des restructurations nécessaires. Les compétences « expérimentales » du Tribunal des Affaires Economiques (ex-Tribunal de Commerce) seraient à prendre en compte.





**L'**Économie Sociale et Solidaire constitue un pilier essentiel de la dynamique économique et sociale régionale, notamment dans de nombreux secteurs où les services publics et les acteurs lucratifs sont moins présents. Grâce à sa capacité d'innovation, l'ESS répond efficacement aux enjeux sociétaux, en s'appuyant sur son fort ancrage territorial et sur sa capacité à mobiliser des bénévoles dans certains secteurs, pour écouter et intégrer les besoins locaux.

Cependant, l'ESS souffre encore d'un manque de structuration dans la coopération entre ses différents acteurs. Au-delà des soutiens indispensables des instances nationales ou régionales, le développement de l'ESS en région repose également sur la capacité de ses composantes – associations, mutuelles et coopératives – à mieux coopérer et à mutualiser leurs ressources. Le CESER estime que cette « inter-coopération » trouverait sa pleine efficacité au niveau local, où elle pourrait contribuer de manière significative à un développement économique régional inclusif et durable.

Crédit photos : 123 RF

Téléchargez l'avis sur [ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02

T. 04.26.73.49.73

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

T. 04.73.29.45.29